



PEINTURES DE L'ABSIDÉ

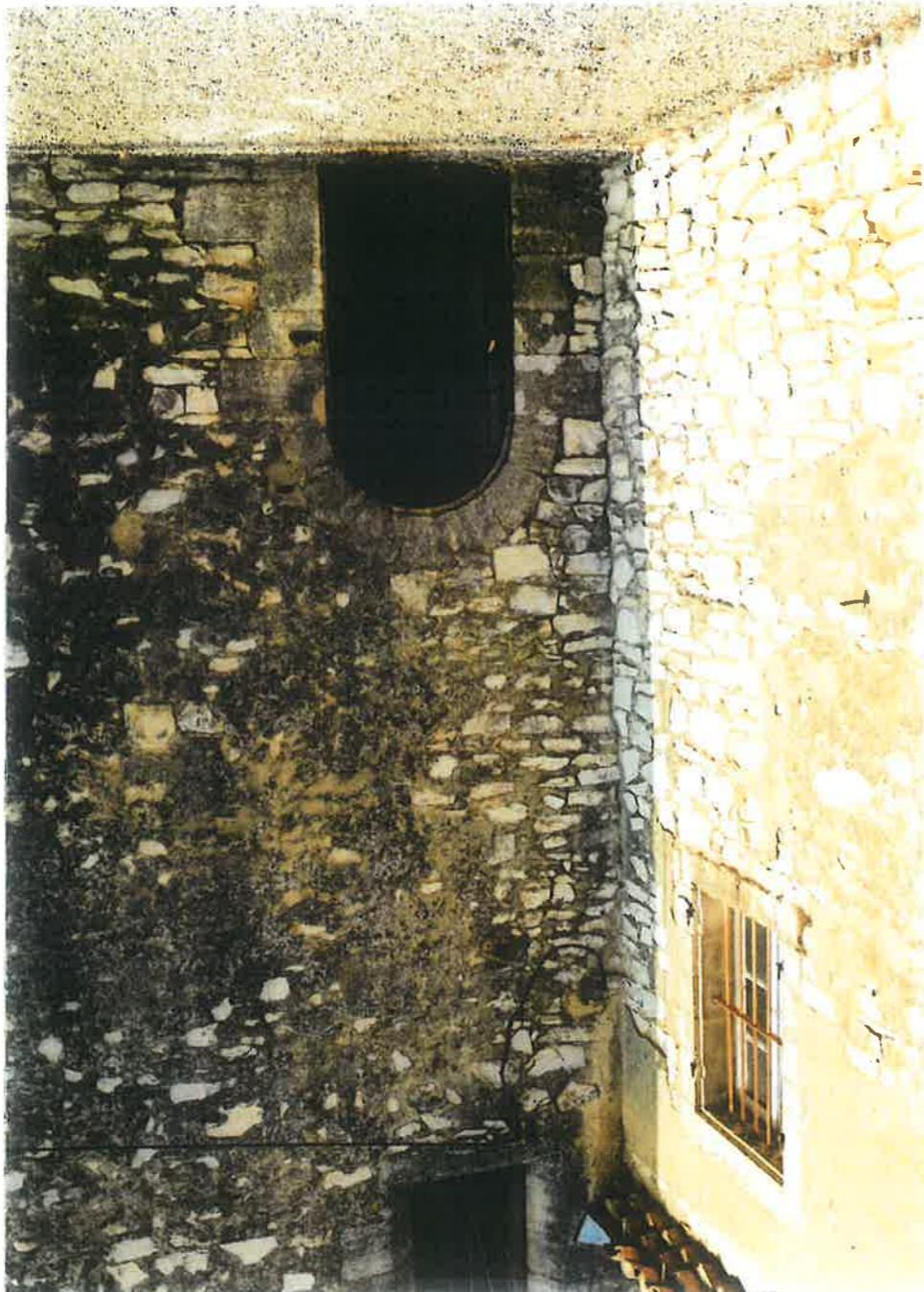




PEINTURES DE L'ABSIDÉ



ENTREE À LA CRYPTE.



ACCÈS À L'ESCALIER DU SOUTERRAIN  
ÉLEVATION OUEST



VUE SUR LE SOL DE LA CRYPTE avec tombe.



VUE SUR LA VOUTE DE LA NEF



VUE ÉLEVATION OUEST



VUE ÉLEVATION SUD.





# La Sainte Baume de Lirac

«...d'espèce de silence,  
de ressourcement  
et de découverte »

LA SAINTE BIBLE  
DE L'IRAC

Qu'organisme, filie d'autolune, apolitan luna, aye d'utin, trouvabilité à l'ufor d'haccaz, à la Cambre de l'auce quade autrur, à savour : Prangous d'Ugurance, I sejan Gauvagues, pér de flifs, et P'res leffourin, voulte es mettre à couvert d'utin à pranade boun, ses oultre deux à trois fois par semain'e, ressestantat les approuve clatague, ammenga à se promener à Grandas pos d'couverte, de la bâme quand tout a oup' à l'utin d'un' paonatire dous un petit roul du rocher une nage d'village en marbre, tenant son fufs sur le bras droit, la haubure, rès bien assise ; d' la part est la rive aveue l'ouverture étais petite, li acceda dous sa bescac, lo lui, il la grada toute jours sans rien dire ; mais M'st Lyvan qu'allume Qüerryanne, son frère d'utin à l'utin m'aizon p'reut, et d'utin j'ut la prendre dans leur maison décemment à l'fliggeuse.

Digitized by Google

*Slatuette du XV<sup>e</sup> siècle dans son reliquaire du XVI<sup>e</sup>*



A scenic view of a small town built into a steep, rocky cliffside overlooking a body of water. The town features several buildings with light-colored facades and dark roofs, some with balconies. A stone wall or bridge structure connects parts of the town. The background is dominated by dense green foliage and trees covering the cliff face.

«...l'espace de silence,  
de ressourcement  
et de découvertes»

LA SAINTE BIBLE  
DE L'HERC

WILLIAM H. BROWN



30126 LIRAC  
Méthie  
«Les Amis de la Sainte Baume de Lirac»

to 16 / 16 to

The map illustrates the Rhône River system, showing the main river flowing from the south through Avignon and Nîmes towards the Mediterranean Sea. Major tributaries shown include the Ardèche, the Drôme, the Gardon, the Chassezac, the Céze, and the Vidourle. A large blue area labeled "BAUME SAINT-LAURENT DES ALPES" indicates the location of the power plant. The map also shows the town of Remoulins and the city of Nîmes.

l'association apprécie des journées « portes ouvertes », des visites guidées, et remet en scène les collections.

L'Association Sainte-Barbe de l'Île-de-France vous offre la possibilité de transmettre aux générations à venir ce héritage son environnement pour que les amis de la Sainte-Barbe de l'Île-de-France puissent continuer à faire vivre cette tradition.

A small, rectangular illustration depicting a traditional building with a dark, tiled roof. The building has several vertical columns supporting its structure. In front of the entrance, a person wearing a long robe and a hat stands facing the building. The style is characteristic of traditional Chinese book illustrations.

écarte Travé et Sallie Laurent des Adresses



produise pour comprendre le vœu qu'un travail passe bien, gagea à offrir en procéssoir trois fois par an pour la libéralité. Si si vous nous rendez ces lieux, vous entrerez dans celle ligne de pélerins.

Il suffit de se servir d'un des nombreux ouvrages de géographie pour constater que, dans l'ensemble, les îles de l'archipel sont assez étendues et assez étendues pour contenir une population importante. Les îles sont donc assez étendues pour contenir une population importante.

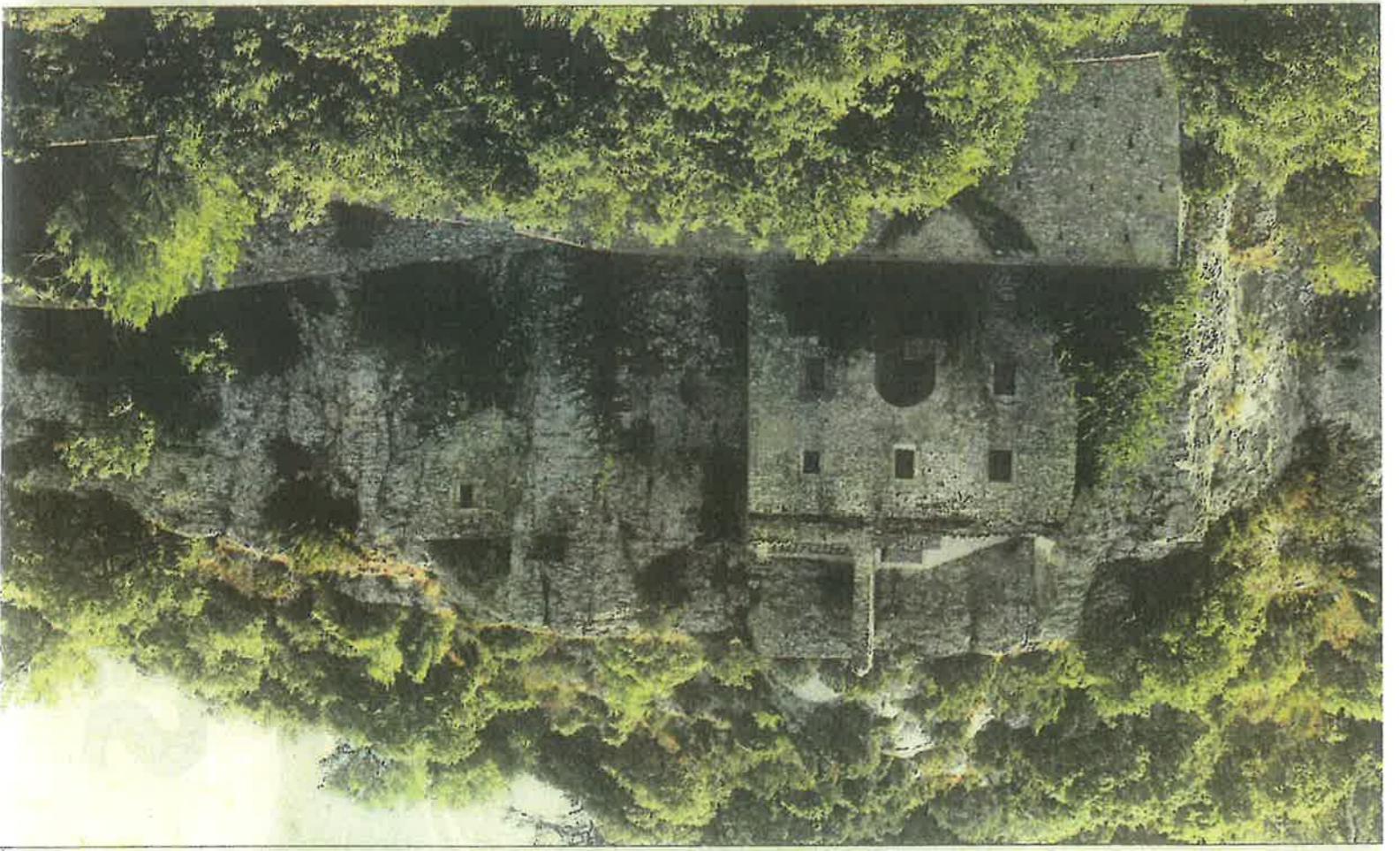
*W*hile we still *try*.

Le système passe alors par un état où les deux parties sont en désaccord sur la question de l'interprétation de la loi. C'est à ce moment que le juge doit prendre une décision. Il peut décider de faire respecter la loi telle qu'elle est écrite, ou il peut décider de faire respecter la loi telle qu'il la voit. C'est cette dernière option qui est connue sous le nom de « construction légale ».

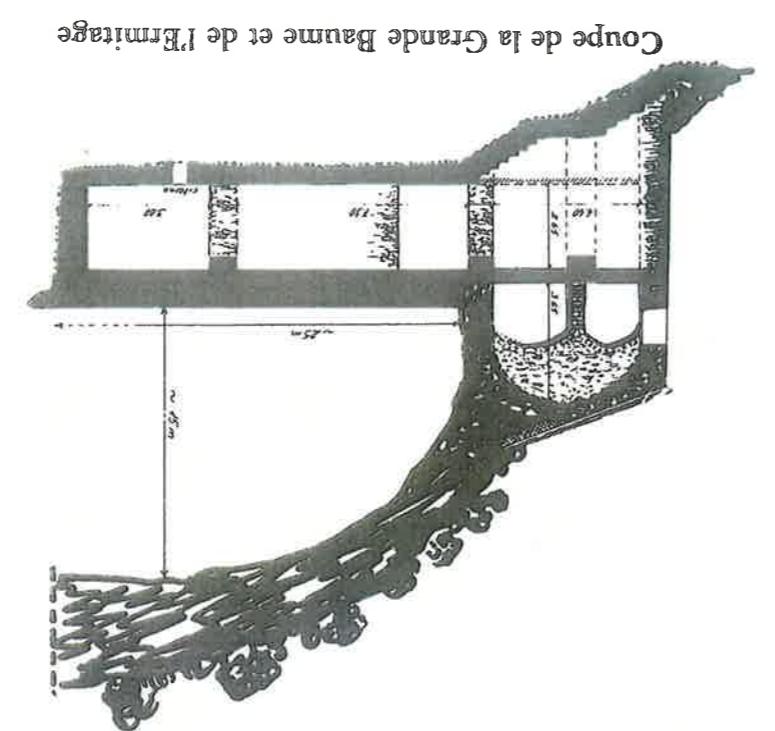
Le résultat de cette analyse nous permet d'identifier les facteurs qui contribuent à la réussite ou au succès des stratégies pour prévenir et réduire l'absentéisme scolaire. Ces facteurs sont regroupés en deux catégories principales : les facteurs internes et les facteurs externes.

*difficult to distinguish in  
no man's land.*

## ET SI ON Y ALLAIT A Lirac, un pélérinage vers la chapelle de la Sainte-Baume

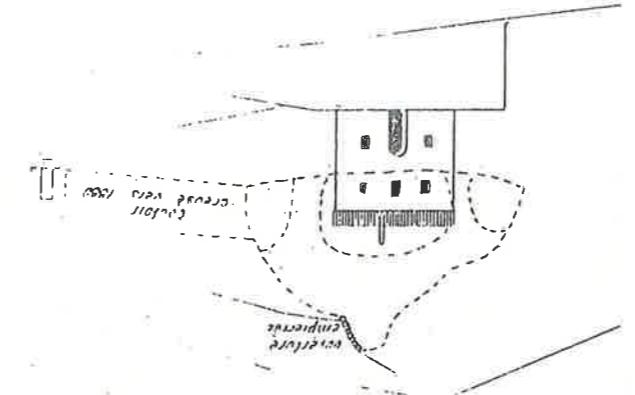


Une statue représentant la Vierge et l'Enfant. Un ermitage est construit à l'extrémité. De nombreux pèlerinages sont organisés pour les ouvertes", et visiteurs guidées. Tel. 04 66 50 47 70.



Coupe de la Grande Baume et de l'Ermitage

situation de la grotte derrière l'Ermitage.



Alors se crée l'Association des Amis de la Sainte Baume de partimonie local.

Tous par an : le budget de Pâques, le 14 juillet et le 8 septembre. Mais la Paroisse offre à son voeu y vient toujours trois

fois par an : l'humidité ronge les différentes meubles de la sacristie et objets du culte dans la grotte.

Mais au XX<sup>e</sup>, siège le dévouement érudit qui tente les lieux, alors un mouvement se dessine pour restaurer les lieux : écarlate la chapelle elle-même.

Dès ermitage logera l'on peut le voir encore en partie aujourd'hui. « rocallies » tel que l'on nomme une cavité souterraine ou couverte, retrouvée à l'entrée d'une grotte.

Alors un mouvement se dessine pour restaurer les lieux : entièrement, vers 1830 le Père intègre l'ermite.

La chapelle primitive est démolie, et l'ermitage étant mal saccagé.

Mais avec la Révolution, tout cela est laissé à l'abandon ou luxuriantes de végétation.

des donateurs, on donne à la chapelle de reliquaires et d'objets précieux au coucou du seigneur du village M. de Romieu et

sont bien entretenus.

Au XVIII<sup>e</sup>, siège, les ermites logent sur place, la Paroisse régulièrement les lieux ; il en résulte que le sanctuaire et l'ermitage viennent en pélérinage, l'Archevêque d'Aix-Gap ou son délégué visite

l'autel, permettant d'arriver directement à la grotte.

Un sommet, il y a un clocher, à l'intérieur un escalier, différent de

l'autre. Mais nous ne trouvons pas les traces d'un habitation, il y a un petit escalier qui mure.

Vers 1970 les cloisons et l'ancien démolis ainsi que le Plafond,

« Le frère Bruno qui occupe cette solitude avec deux autres frères a condut l'ouest dans les roches au leurs chambres sous

chambres des ermites.

Dans l'angle à droite, un petit escalet permet de monter à

face une citrine. A gauche à cet étage, une pièce servait de salle à manger, à droite c'est la cuisine avec sa petite cheminée et son « poêle ». En

quel souffre le sol actuel de la grotte aménage.

On accède à cet ermitage par une porte située sous un porche. On grimpait quelques marches et on se trouvait dans une vaste

courte l'ouverture de la grotte.

Puis on construit un ermitage qui avec sa façade obtuse dépend de l'ermite en possession et on débute la

route continue à débiter sur place jusqu'à la fin mai 1647.

Depuis l'accord de l'Archevêque d'Aix-Gap dont Lirac

compte toujours de travail. Et à la fin de ces éclairs il découvre la

chapelle jusqu'à la Révolution, on établit une chapelle dépendant de l'ermite qui a trouvé dans le village une source de

au moins 1647 un habitat de l'ermite des éclusiers au XV<sup>e</sup>.

La Baume a servi d'abri pendant les invasions et les guerres.

La dernière fois en août 1944, l'Archevêque de Gap passe à l'église de la Sainte Baume pour demander les services de religieuses.

C'est un abri, donner le sol n'est pas placé. Il fallait grimper pour

des grilles situées dans les environs.

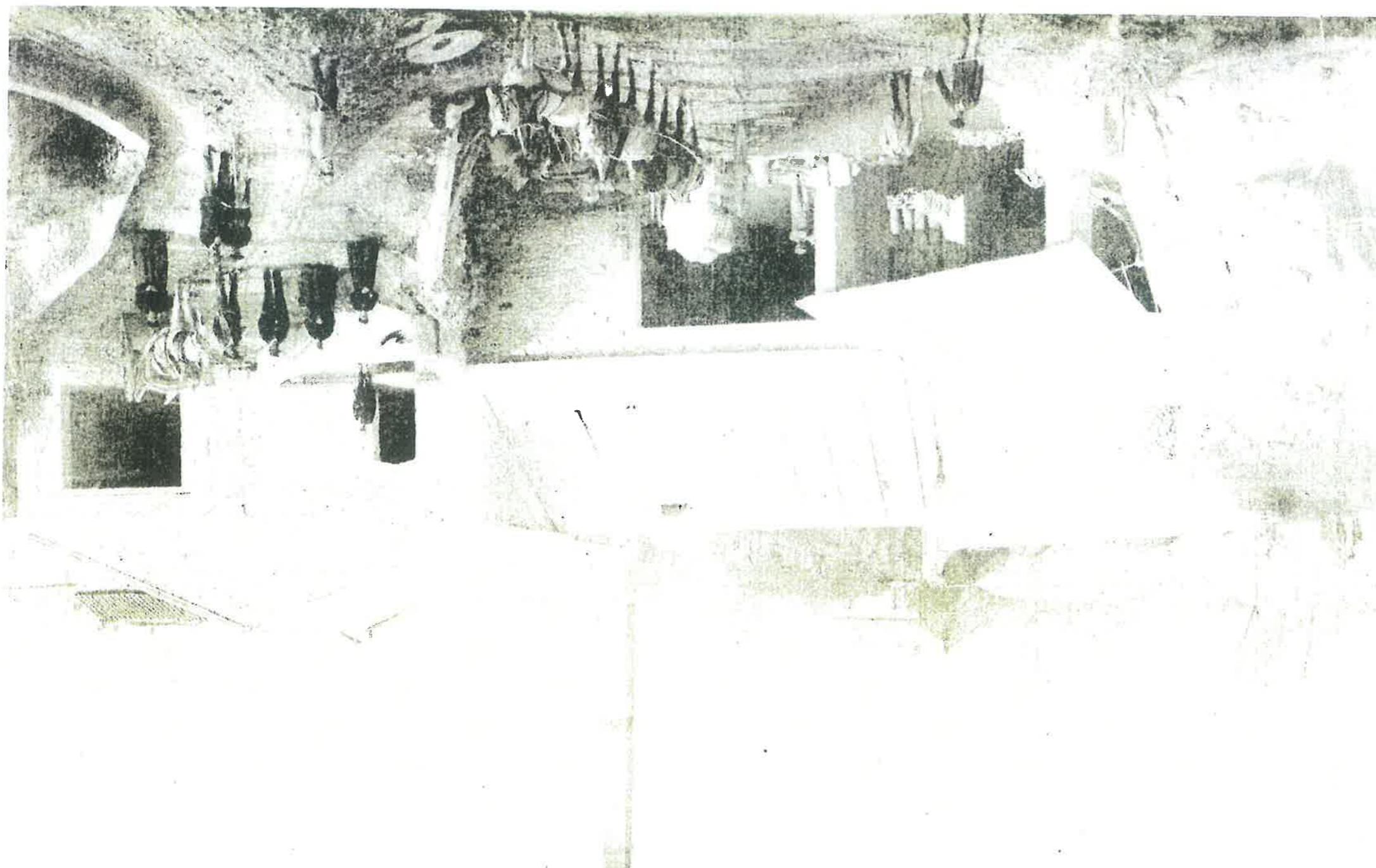
C'est la grande baume (baume ou baume qui désigne une grotte naturelle dans la plus importante d'origine) qui désigne une grotte dans laquelle probablement une cavité naturelle de mètres de hauteur et 13 à 20

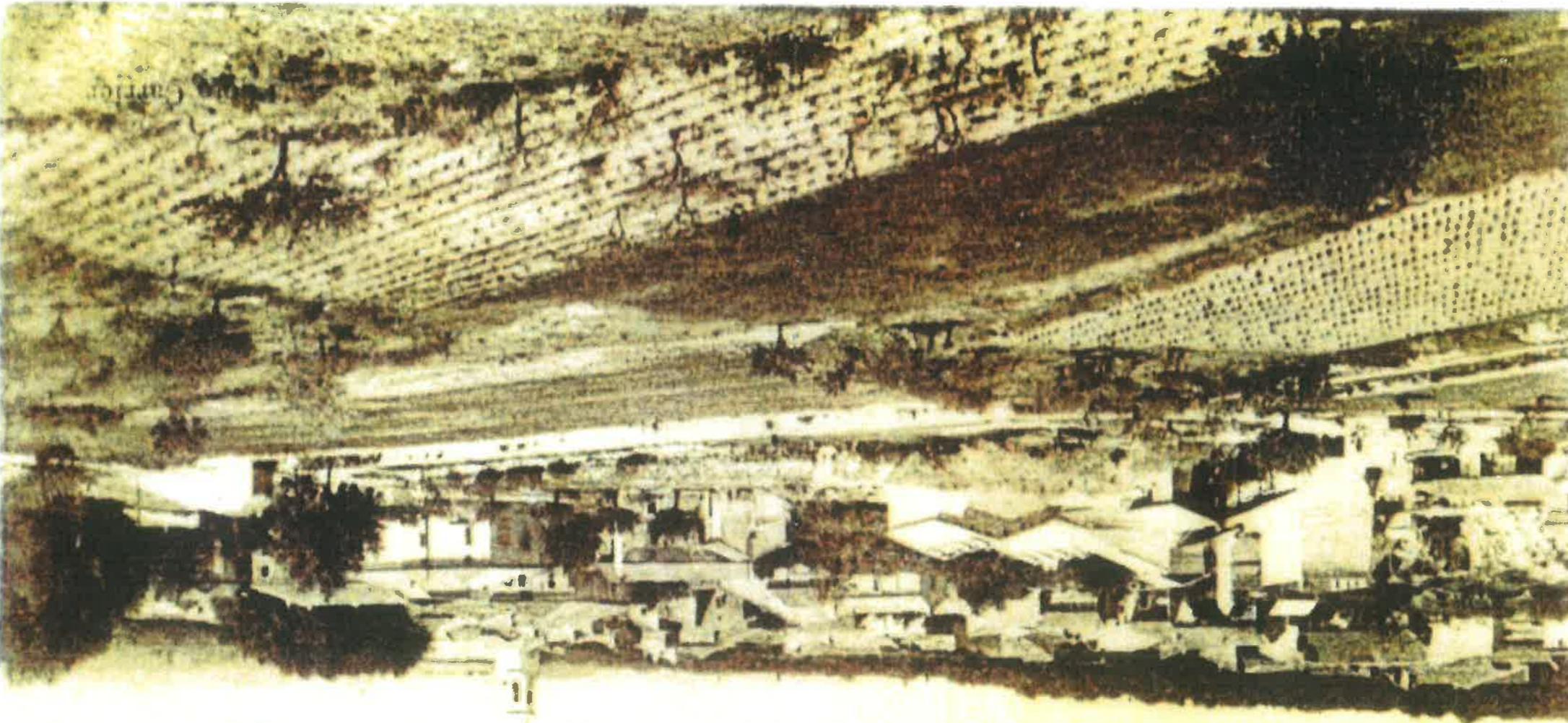
mètres de large.

## ANCIEN FOUR à CHAUX

AU DÉBUT DU 20<sup>e</sup> siècle

SITUATION





LIRAC (Gard) - Vue Générale

ANCIENNE CARTE POSTALE

LIRAC AU DEBUT DU 20<sup>e</sup>me siècle

VUE SUR LE FOUR A CHAUX EN PREMIER PLAN GAUCHE

## Notice explicative et justificative

Constat sur le monument et son contexte :

Les travaux d'agrandissement de l'église paroissiale au 19ème siècle se feront au dépend de sa crypte qui sera enserrée sous les remblais lors de la construction du chevet Desormais, elle sera plongée dans l'ombre. La baie axiale sera obturée, ainsi que l'accès l'église par l'escalier souterrain. La crypte sera isolée, alors que l'étude confirmé qu'elles avaient le chevet en commun, formant un tout avec l'église.

L'intérieur patrimonial de la crypte, qui justifie sa forte protection, explique par sa situation particulière, sa rareté, et par la qualité exceptionnelle des peintures murales présentant un décor des XIIème siècles.

Le Service Terrierial de l'Architecte et du Patrimoine est amené à examiner régulièrement des demandes d'autorisation de travaux : DT, PC, etc. ... concernant des parcelles qui sont situées dans le périmètre de protection autour du monument qui a l'inconvénient de s'étendre bien au-delà du vieux village, notamment à des zones d'urbanisation périphérique recensées à caractére diffus, dont l'emprise occupe l'équivalent de cinq fois la surface de l'ancienne ville et où il n'y a plus de réels enjeux patrimoniaux à défendre ; d'où l'intérêt de réduire ce périmètre.

Il définit un périmètre de protection systématique autour du monument qui a l'inconvénient de s'étendre bien au-delà du vieux village, notamment à des zones d'urbanisation périphérique recensées à caractére diffus, dont l'emprise occupe l'équivalent de cinq fois la surface de l'ancienne ville et où il n'y a plus de réels enjeux patrimoniaux à défendre ; d'où l'intérêt de réduire ce périmètre.

Situation et protection actuelle :

Le Service Terrierial de l'Architecte et du Patrimoine est amené à examiner régulièrement des demandes d'autorisation de travaux : DT, PC, etc. ... concernant des parcelles qui sont situées dans le périmètre de protection, dont le rayon est de 500 mètres, avec pour centre l'église basse ou crypte de l'église paroissiale de Lirac, y compris son décor peint, monument historique classé par arrêté en date du 31 mars 1992.

Il définit un périmètre de protection systématique autour du monument qui a l'inconvénient de s'étendre bien au-delà du vieux village, notamment à des zones d'urbanisation périphérique recensées à caractére diffus, dont l'emprise occupe l'équivalent de cinq fois la surface de l'ancienne ville et où il n'y a plus de réels enjeux patrimoniaux à défendre ; d'où l'intérêt de réduire ce périmètre.

Cette situation actuelle peut favoriser le risque de contrefaçon par contestation des avis et des justificatifs qui les accompagnent, émis par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, en absence de référence aux zones de vues, ou aux covisibilités reciproques. Cependant, il est possible de se référer à d'autres arguments, notamment en évoquant l'étude patrimoniale de l'ancienne agglomération et des lieux intimes et privilégiés, qui unissent la ville au monument, tant pour leur histoire commune, que leur qualité urbaine et patrimoniale.

Risque de contrefaçon :

## **Conclusion et proposition :**

Même invisible extérieurement, la présence de la crypte depuis les XIIème et XIIIème siècles, dont l'intérêt est le "rayonnement" culturel et artistique, regalit sur l'ensemble du village et à ce titre des lieux intimes ; c'est le résultat d'une longue histoire commune en y incluant des lieux et des édifices qui ont participé à cette aventure qui les ont conduits à nos jours. Ainsi, s'est constitué un écrin bâti environnant qui "accompagne", l'église et sa crypte dans un ensemble homogène, dont il est important d'en préserver la cohérence.

Cela se traduit par la définition d'un permis de protection modifiée adaptée aux vestiges engagés dans l'ancien village, étendu à une quinzaine de mètres générale par la crypte sera remplacé par un nouveau permis de protection privilégiant la vocation historique passée de l'ancien village.

En conclusion, le rayon de protection de 500 mètres garde sa validité pour la crypte et archéologique, ainsi que des perspectives paysagères, afin de préserver des points de vues et sauvegarder l'image du village.

## **Contexte :**

Elle dépend d'une approche aussi réaliste que possible en fonction du contexte architectural, urbain, paysager et environnemental existant, dans lequel est "inséré" le monument et l'écrin bâti l'environnant, qui s'apparente à une coutume et à un rite religieux qui ont pu s'accompagner jadis de pèlerinages.

Etant enterrée, le proche environnement de la crypte est constitué des fondations de l'église paroissiale. Néanmoins, les lieux qui l'associent à l'église sont la pratique du culte et une vénération particulière d'aujourd'hui qui rend impossible les pratiques anciennes de cultes.

Dans ces conditions, il n'y a donc pas d'application de la covisibilité très vaste.

L'accès à la crypte se fait par un long couloir souterrain magasiné, d'environ 70 cm de large, 2,40 m environ de hauteur. Il faut parcourir 5 m pour atteindre l'entrée de la crypte, percée au moment des grands travaux du 19ème siècle ; longueur qui correspond à la profondeur du remblai et qui sépare le monument de "l'air libre".

## **Application de la covisibilité et des zones de vues :**

Elle dépend aussi réalistement des covisibilités recouvertes à examiner sur place.

Ainsi que des principaux zones de vues et des covisibilités recouvertes à examiner sur place.

## **Définition :**

## **Protection future : P.P.M.**

RAYON DE PROTECTION INITIAL

LIRAC  
1/5000

M.H.C. le 31/03/1992  
Copie de l'église paroissiale de Lirac, y compris son décor peint - Section D n° 160

ÉGLISE BASSE

LE PERALIER

Les Queyrades

Le GRAND

R=500m

Ordinaire

Sous le Moulin

Clapas

Le GRAND

-RAYON DE PROTECTION INITIAL

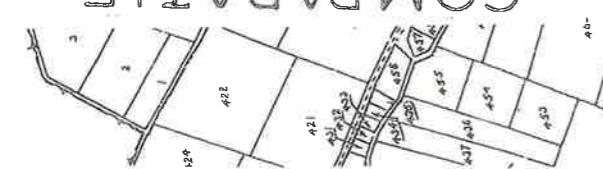
-PERIMETRE DE PROTECTION MODIFIE

1/5000

COMPARAIE

LIRAC

EGLISE BASSE  
M.H.C. 1e 31/03/1992  
Cyrpte de l'église paroissiale de Lirac, y compris son décor peint - Section D n° 160



R=500m

La Grange

Chateau Souterrain

RESERVOIR



LES OUVERTURES

LE COUPAS

Queyrade

LE PERALIER

Vaudenaffet

LE EYROLLE

LE OME

Frigoulet

LES CASAIDES

SPOTS

LE VILLAGE

LES MOUILLERES

LES ALTES

LES FRAZADES

LE CHATEAU

LE GROUET

LE CLOCHER

LE CHATEAU

Chemins  
Communication

Condumus

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GROUET

LE CHATEAU

LE CHATEAU

LE CHATEAU

LE CHATEAU

LE CHATEAU

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

LE GRANGE

LE CHATEAU

PERIMÈTRE DE PROTECTION MODÈLE

1/5 000

M.H.C. 1e 31/03/  
Copie de l'eglise paroissiale de  
EGLISE BASSE

Y compris son décarpeint - Section D n° 160

M.H.C. 1e 31/03/1992

écor petit - Section D n° 160

LEES QUEDYRADAS

SUR LA COSTE

## **Intérêt de la création d'un P.P.M. :**

Les demandes d'autorisations de travaux, hors de ce périmètre, dont l'espace peut continuer à être géré dans le cadre habituel du règlement du PLU, ne seront plus soumises à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. Les conséquences sont :

- Une économie financière de frais de courrier pour la municipalité et les services instructeurs
- Un gain de temps par la suppression des délais d'envoi des dossier et d'instruction par l'Architecte des Bâtiments de France
- Une économie de travail et de manipulation des dossiers par les services instructeurs : service d'urbanisme de la commune, Communauté de communes, etc. ...
- Un traitement plus rapide de l'instruction des dossier bénéfique à tous : particuliers, professionnels du bâtiment, artisans, concepteurs, etc. ...
- Permet de concentrer les efforts à la gestion du centre ancien du village, y compris par d'autres moyens que celui des abords de monument historique, notamment par un renforcement de l'article 11 au PLU. À l'occasion d'une révision ou d'une adaptation
- Réduit fortement la possibilité de recours en contentieux, actuellement en augmentation

## **La sauvegarde de l'ancienne agglomération du village :**

La commune de Lirac a su maintenir un intérêt pour la sauvegarde et la mise en valeur de son patrimoine, ce qui laisse augurer un avenir favorable au maintien de l'esprit de préservation d'une certaine authenticité à ce village "typiquement" gardois, en dehors de la présence d'un périmètre de protection qui apparaît le plus souvent comme une contrainte. Il ne fait aucun doute que ce village, déjà bien préserve, continue à mériter une attention particulière de ses élus et de ses administrés.

Rappelons que sa mise en valeur garantie pour tous, le bien-être et la qualité de vie.

## **Les mesures de sauvegarde :**

Compte-tenu de la qualité patrimoniale de l'ancienne agglomération, des mesures sont à définir lors de l'élaboartion ou la révision du P.L.U. afin de lui préserver son caractère patrimonial. Ces mesures devront permettre de sauvegarder la structure médiévale, en créant des espaces résiduels artificiels au cœur historique du village générale, refuser toute intervention qui nuirait et dévaloirait sa mémoire et son image.

## **Ces interventions négatives sont :**

- 1) Des démolitions intempestives qui ont l'inconvénient de détruire la structure médiévale, en créant des espaces résiduels artificiels au cœur historique
- 2) Des modifications de façades et de volumes qui détruisent la typologie des maisons de village et des anciennes demeures à caractère historique
- 3) Des surélévations intempestives qui, en plus de dénaturer la typologie et l'ordonnance architecturale, ont l'inconvénient d'assombrir les rues du village
- 4) Des concentrations urbaines en autorisant des extensions parasites avantageant les cours, qui favorisent des situations d'insalubrité, alors qu'il est davantage nécessaire d'aérer le centre ancien en procédant à des curages pour supprimer des extensions parasites qui encombrent les cours. Cela permet de restituer les dispositions d'origine
- 5) Des créations de tropées par "creve" de toiture pour y créer des terrasses qui portent atteinte à la nappe des toitures du village et à la tranquillité publique par leur utilisation
- 6) Des installations diverses en façades, tels que : climatisers, conduits de ventilation et d'évacuation de fumées, conduits d'évacuation E.U. et E.P., etc. . .
- 7) Les menuiseries PVC, car elles sont incompatibles avec l'architecture ancienne et traditionnelle. Cependant, les menuiseries métalliques (alu, acier) peuvent être autorisées exclusivement en rez-de-chaussée commerciale et pour l'aménagement de vitrines

## **Nota importante :**

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine reste à la disposition de la commune pour examiner des projets difficiles, sensibles, situés en dehors de ce nouveau périmètre réduit ; cela au titre de l'avise simple ou de conseil que Monsieur le Maire peut prendre à son compte dans l'intérêt de la commune et de ses administrés, si il le juge nécessaire. Le présent document sera accompagné d'un carnet d'Article 1, comprenant : les formalités à accomplir pour le dépôt de demande d'autorisatoin de travail, des prescriptions architecturales concernant les constructions traditionnelles et les constructions neuves, etc. . .

Ces documents sont destinés à être intégrés au document d'urbanisme (P.O.S. ou P.L.U.), soit en étoffant l'Article 1, soit à être rajoutés en annexe.